

REUNION du 10 Mai 2012 (Issigeac)

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24

Date de la convocation : 30.04.2012

Présents : M. CASTAGNET Michel et M. GASSEAU Jean-Louis (Bardou) – M. MOLLE Stéphanie et M. DESSAGNE Fabrice (Boisse) – M. BOS Catherine (Conne de Labarde) – M. CANAUX Martine et M. MARTIN Gérard (Faurilles) - M. LEGAL Alain et M. DUMON Patrick (Faux) – M. CASTAGNER Jean-Claude (Issigeac) - M. RAYNAL Michel (Monmadalès) - M. DELAGE Hervé et M. ALONSO Daniel (Monsaguel) – M. VEYRAC Yves (Montaut) - M. THOMASSIN Huguette et M. FRICOT Jean-Marie (Plaisance) – M. LABONNE Moïse (St Aubin de Lanquais) - M. Nadine NOUAILLE (St Cernin de Labarde) - M. SIMON Gérard et M. GIOCANTI Robert (St Léon d'Issigeac) – M. POMEDIO Lucien et M. PLESTAN Philippe (St Perdoux) – M. QUEILLE-RIVIER Anne Marie et M. HASSELMANN Michel (Ste Radegonde).

Représentés :

Absents : M. Marc BUISSET (Conne de labarde) – M. Patrick GAILLARD (Issigeac) – M Marie ROSETE (Monmadalès) – M. BARCHIESI Christian et M. LELASSEUX Bernard (Monmarvès) – M. Thierry DUFOUR (Montaut) – M. Denis DELAYRE (St Aubin de Lanquais) – M. Vianney D'HAUTEFEUILLE (St Cernin de Labarde)

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie FRCOT

Compte Rendu de la réunion du 12 avril 2012.

Approuvé à l'unanimité.

I - Objet : Sycoteb – Désignation d'un membre de la CCPI pour intégrer le bureau.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 février 2012 décidant l'intégration de la CCPI au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bergeracois et l'adhésion au Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SYCOTEB),

Vu les statuts du SYCOTEB en date du 21 décembre 2011,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un délégué pour représenter la CCPI au sein du bureau du SYCOTEB,

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Alain LEGAL, délégué titulaire au sein du bureau du SYCOTEB pour représenter la CCPI,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Monsieur Legal précise que l'arrêté de périmètre du nouveau territoire est en cours de signature par le Préfet.

II – Objet : Fusion Eymet / Issigeac : Lancement de la consultation pour le choix du bureau d'études en vue de réaliser les simulations nécessaires à la création de la Communauté.

Vu le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposant la fusion de notre communauté avec la Communauté de Communes Val et Coteaux d'Eymet,

Considérant que cette fusion devra être effective au 1^{er} janvier 2014, et afin d'anticiper au mieux cette situation, il est proposé de désigner un bureau d'études qui sera chargé d'expertiser les différents aspects de la fusion envisagée (compétences, finances, fiscalité, ...),

Cette mission serait lancée et financée par les deux communautés concernées,

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Accepte de lancer une consultation pour désigner un bureau d'études en charge d'expertiser les différents aspects de la fusion envisagée et d'en mesurer les conséquences pour la future communauté et chacune des communes qui la composent,
- Dit que cette mission est lancée pour les deux communautés et sera financée par moitié par les deux communautés,
- Désigne Monsieur Alain Legal comme la personne représentant le Pouvoir Adjudicateur et l'autorise à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Cette consultation se fera sur la base du cahier des charges validé par la communauté d'Eymet et transmis à chaque délégué.

Monsieur Legal précise que la future communauté aura l'obligation d'intégrer la compétence scolaire et sociale puisque les syndicats seront dissouts.

L'intégration de la compétence scolaire a fait l'objet d'une étude en réunion de bureau et amène beaucoup d'interrogations auprès de certains élus ; Monsieur Legal précise que cette intégration sera étudiée lors d'un prochain bureau afin de donner tous les éléments au Conseil Communautaire.

III – Objet : Maison de services Publics et Maison des Associations : Choix définitif sur les 3 options.

- Vu la création de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2010,
- Vu les nombreux projets intercommunaux lancés depuis cette création et notamment le Contrat de Développement Social Territorialisé (CDST) en partenariat avec la MSA permettant de recenser les besoins en services de la population et de proposer des actions pour y répondre,
- Considérant qu'il est mis en avant l'intérêt de regrouper dans un espace commun un ensemble de services publics y compris associatifs ; il est proposé au Conseil Communautaire la création d'une Maison de Services Publics et Maison des Associations ;
- Cet espace d'activités, utile pour l'ensemble du territoire pourrait être réalisé sur la commune d'Issigeac avec trois options possibles :
 - Château des Evêques,
 - Ancien garage du tour de ville,
 - Achat d'un terrain à la commune d'Issigeac et construction d'un bâtiment.

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Communautaire, à 24 voix,

- Accepte la création d'une Maison de Services Publics et Maison des Associations afin d'accueillir des services publics et de proximité utiles pour l'ensemble des habitants du territoire,
- Décide de créer cet espace sur la commune d'Issigeac, chef-lieu de canton en retenant l'option suivante :
 - Château des Evêques : 03 pour

- Ancien garage du tour de ville : 00 pour
- Achat d'un terrain sur la commune d'Issigeac et construction d'un bâtiment : 21 pour, 00 abstentions,
- Autorise le Président à monter l'étude de faisabilité pour l'achat d'un terrain à la commune d'Issigeac et la construction d'un bâtiment, à effectuer les demandes de subventions auprès des organismes financeurs concernés,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Monsieur Legal informe l'assemblée qu'une demande de Mécénat a été faite auprès de la Fondation du Patrimoine pour la réhabilitation du château des Evêques.

Monsieur Labonne fait part de la possibilité d'un legs d'une maison de caractère dans le bourg : Problème de l'emplacement et de la sécurité. Monsieur Veyrac pense qu'il faut aussi penser au parking.

Monsieur Castagner pense que le château serait moins fonctionnel, l'ancien garage est en assez bon état mais beaucoup de travaux sont à engager ; en achetant le terrain à la commune d'Issigeac, la commune pourrait aménager les espaces verts devant le bâtiment public et entreprendre des travaux sur le château, notamment dans la tour où se trouve la bibliothèque.

IV – SPANC : Admission en non-valeur.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de statuer sur l'annulation du titre de recettes suivant :
 - 2012 T-24 Prestations ANC : 55.00 €
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

V – Objet : Tarification spécifique pour les photocopies.

Monsieur Legal fait part au Conseil Communautaire de la demande de l'Office de Tourisme d'Issigeac pour réaliser des photocopies couleur à la communauté de communes,

Il conviendra de fixer une tarification spécifique pour ces photocopies,

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de calculer le coût exact en fonction du nombre de photocopies,
- Décide de reporter cette délibération.

Questions Diverses :

- Fusion Eymet / Issigeac : les commissions de travail « Enfance » et « Voirie » ont commencé les réunions. Chaque référent fait un résumé de ces réunions devant le conseil communautaire.
- Commande papier : Une commande groupée pour les communes intéressées va être lancée pour le mois de mai.
- CDST « groupe Eco » : le 21 juin 2012 aura lieu le forum de la création et de la reprise des entreprises du territoire. Un courrier va être adressé à tous les professionnels.
- Cahiers de recommandations : les stickers ont été posés par les 2 secrétaires afin de pouvoir engager la distribution par la Poste. Une réunion d'information avec les professionnels est fixée le 31 mai 2012 à 18 heures à Issigeac.

Prochaine réunion : le 14 juin 2012 à 20h30 à St Aubin de Lanquais.
Réunion de bureau : 24 mai 2012

Fin de la séance : 23h10.

Alain LEGAL, Président.

Ordre du Jour :

	Approbation du CR du 12.04.2012
2012.24	SYCOTEB : Désignation d'un membre de la CCPI pour intégrer le bureau
2012.25	Fusion Eymet / Issigeac : Lancement de la consultation pour le choix du bureau d'études en vue de réaliser les simulations nécessaires à la création de la communauté
2012.26	Maison de Services Publics et Maison des Associations : Choix définitif sur les 3 options.
2012.27	SPANC : Admission en non-valeur
2012.28	Tarifification spécifique pour les photocopies
	Questions diverses.